

# Savoir rédiger une bibliographie

Lorsque vous terminez un mémoire, vous présentez une bibliographie identifiant tous les documents qui ont servi de matière à votre travail. Vous devez donc rédiger des références bibliographiques.

## Pourquoi rédiger une bibliographie ?

Une bibliographie doit permettre à toute personne de consulter les documents cités. Il faut donc lui fournir tous les éléments nécessaires à l'identification exacte de chaque source.

Une bibliographie vise à :

- permettre aux lecteurs de votre mémoire de retrouver facilement les sources employées
- situer votre mémoire dans son contexte
- justifier le contenu de votre mémoire et permettre au lecteur d'en estimer la validité et d'approfondir sa recherche par d'autres lectures
- respecter le droit de propriété intellectuelle qui oblige un auteur à citer ses sources

## Comment rédiger une bibliographie ?

Le référencement bibliographique fait l'objet de normes internationales (AFNOR), à partir desquelles a été établi ce document.

- Toute référence bibliographique est constituée d'un certain nombre d'éléments d'identification de votre document (auteur, titre, édition,...) organisés selon un ordre précis.
- Les documents sont généralement cités par ordre alphabétique d'auteurs (les anonymes par ordre alphabétique de titre) puis par date. On peut également classer les références par ordre de citation dans le texte (chacune étant alors numérotée)
- Une bibliographie doit être présentée de façon homogène (taille des caractères, police et casse [soit la taille des caractères : miniscule/majuscule] identiques pour tous des documents listés).
- Une référence bibliographique varie selon le type (ouvrage, articles, congrès,...) et le support (papier, on line, documents audiovisuels,...) du document auquel elle se rapporte
- Dans la pratique, une référence bibliographique d'ouvrage s'élabore à partir de la page de titre et de son revers, de la dernière page avec l'achevé d'imprimer, éventuellement du dos et de la couverture du document consulté. Pour un numéro de périodique, utiliser le sommaire. Pour un document audiovisuel, le générique ou le livret. Les catalogues de bibliothèques peuvent également vous être utiles.

Une bibliographie n'est pas nécessairement organisée par supports, elle peut l'être par thèmes, par disciplines, ou fonction de l'intérêt relatif des différents documents (documents fondamentaux, intérêt moyen, intérêt secondaire etc).

## Typologie :

### 1. Les documents sur support papier

#### 1.1. Les ouvrages

##### 1.1.1. Ouvrage complet ou partie d'ouvrage :

**Auteur. Titre de l'ouvrage. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, année de publication, nombre de pages. (Titre de la Collection, n° de la collection).**

Exemple :

**Déotte, Jean-Louis (dir.). Philosophie & cinéma. Paris : l'Harmattan, 2011, 252 p. (Esthétiques)**

**Auteur ; Auteur ; Auteur et al. Titre de l'ouvrage. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom de l'éditeur, année de publication, nombre de pages. (Titre de la collection, n° de la collection).**

#### REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Les différents éléments de la référence sont séparés par des points ou des tirets, leurs parties par des virgules ou des points-virgules (entre les auteurs...). Veiller à la clarté des informations : si vous optez pour des virgules entre les auteurs, ne pas en mettre entre chaque nom et prénom etc.

Données manquantes ou externes : si l'ouvrage est non paginé, indiquer : [n. p.] ; sans lieu d'édition : [s.l.] ; sans éditeur : [s.n.] ; sans date : [s.d.]. Toutes les informations que vous ajoutez sans les avoir directement prélevées sur le document doivent être entre crochets. Les données prélevées sont dans la langue du document (ex : éditeur). Si la ville étrangère d'édition est méconnue, préciser le pays entre crochets.

Pagination : si vous vous référez seulement à une partie d'ouvrage, adoptez une pagination plus précise (p.X-Y)

Auteurs : si l'ouvrage a plus de trois auteurs, on indique les 3 premiers, suivis de et al. (latin : les autres)

Pour un ouvrage collectif avec de nombreux auteurs, on peut se contenter de signaler le directeur de publication soit : Auteur (Dir.).

Auteur = Nom, P. (initiale du prénom) ou Nom, Prénom ou encore NOM, Prénom

Titre : le titre est rédigé tel qu'il apparaît en page de titre (titre : sous-titre). Une translittération peut toutefois s'imposer, que l'on peut alors faire suivre de sa traduction entre crochets

Tomaison : si l'ouvrage consulté est le tome 2 d'un catalogue de biennale en 2 tomes, indiquer Vol. 2 ou t.2. Si on cite les deux tomes, indiquer à la place de la pagination 2 vol.

Numéro d'édition : s'il s'agit de la 3<sup>e</sup> édition d'un essai, indiquer 3<sup>e</sup> éd.

#### 1.1.2. Contribution d'ouvrage, de colloque (cas des publications collectives)

**Auteur du chapitre. « Titre du chapitre ou de la contribution ». In : Auteur de l'ouvrage. Titre de l'ouvrage. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication, pagination du chapitre. (Titre de la collection, n° de la collection).**

Exemple :

**Hamilton, Richard. "Marcel Duchamp, la Mariée mise à nu ». In *Le Grand Déchiffreur, Richard Hamilton sur Marcel Duchamp, une sélection d'écrits, d'entretiens et de lettres*. Zurich : JRP | Ringier, 2009, p. 249-265. (Lectures Maison Rouge)**

Nota : pour référencer une contribution à colloque, ajouter numéro, lieu et date du colloque en sus des données d'auteur générique, titre des actes du colloque et données d'édition.

#### 1.2 Les catalogues d'exposition

L'ouvrage peut être anonyme par excès d'auteurs (ex : dix essais dans un catalogue d'exposition)

**Titre de l'exposition. Tomaison. Numéro d'édition. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication, nombre de pages.**

Exemple :

***Le monde vous appartient = il mondo vi appartiene = the world belongs to you*. Milan : Electa, 2011, 343 p.**

Remarque : en présence d'un ouvrage ou article multilingue, on peut signaler comme dans cet exemple les différents titres séparés par des « = » ou choisir de n'en retenir qu'un, de même, il n'y a pas d'obligation à citer tous les éditeurs en cas de coéditions.

### 1.3. Les articles de revues

**Auteur.** « Titre de l'article ». *Titre du périodique*, année de publication, volume, numéro, pagination de l'article.

Exemple :

**Tessé, Jean-Philippe ; Delorme, Stéphane ; Hazumi, Hiko.** « Les naissances de Kiyoshi Kurosawa ». *Cahiers du cinéma*, mars 2009, n°643, p. 72-83

S'il s'agit d'un numéro spécial, d'un hors série, l'indiquer (numéro hors série ou suppl.)

### 1.4. Les thèses ou mémoires

**Auteur.** *Titre.* Tomaison. Support. Discipline. Etablissement de soutenance, année. Nombre de pages.

Exemple :

**Danesi, Fabien ; Dagen, Philippe (Dir.)**. *L'ambivalence du ready-made à l'époque postmoderne*. 4t. Thèse. Art contemporain. Paris 1, 2002. 613 p. + 1 t. ill.

## 2. Documents audiovisuels

**Auteur.** *Titre.* [SUPPORT]. Tomaison. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication. format. (Titre de la collection, n° de la collection).

Exemple :

**Huyghe, Pierre.** *The Third memory*. [DVD]. Paris : Centre national de la cinématographie - CNC, 2000. 11mn. (Images de la culture. Sciences humaines & faits de société)

## 3. Ressources en ligne

### 3.1. Site Internet

**Auteur ou Organisme.** *Titre de la page d'accueil.* Url. Date de consultation

*Pour un organisme, une institution, développer le sigle ou l'abréviation, au moins lors d'une première évocation et éventuellement localiser les institutions méconnues entre parenthèses (ville ou pays)*

Exemple :

**ENSBA**, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. *Entrée des artistes*.  
[http://www.beauxartsparis.fr/entree\\_des\\_artistes/index.html](http://www.beauxartsparis.fr/entree_des_artistes/index.html). Consulté le 02/11/2009.

### 3.2. Article de périodique en ligne

**Auteur.** « Titre de l'article ». *Titre du périodique*. Année de publication, volume, numéro, pagination. Url. Date de consultation.

Exemple :

**Parente, André ; de Carvalho, Victa.** « Cinema as dispositif : between Cinema and contemporary art ». *Cinémas : revue d'études cinématographiques*. 2008, volume 19, n°1, p. 37-55. <http://www.erudit.org/>. Consulté le 03/11/2011

Remarque : étant donné que les liens se rompent, on n'indique généralement que la racine de l'url soit ici : <http://www.erudit.org> et non <http://www.erudit.org/revue/cine/2008/v19/n1/index.html>

### 3.3. Bases de données

*Auteur (s'il y a lieu). Nom de la base de données. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication. Url. Date de consultation*

Exemple :

**Bechy, Hervé-Armand.** *Art-public.com le centre de ressources sur l'art public.* <http://www.art-public.com/>. Consulté le 20/10/2010

### 3.4. Ouvrage en ligne

*Auteur. Titre de l'ouvrage. Edition. Lieu d'édition : Nom d'éditeur, année de publication (voire date de modification). Url. Date de consultation*

Exemple :

**Ruskin, John.** «*The seven lamps of architecture*». New-York : John Wiley, 1854. <http://www.archive.org/details/cu31924008723193>. Consulté le 3/11/2011

On peut éventuellement préciser l'éditeur numérique ; ici the Cornell University Library

### 3.5 Thèse ou mémoire en ligne

*Auteur. Titre. Support. Discipline. Etablissement de soutenance, date. Url. Date de consultation*

## 4. Œuvre d'art

*Auteur (Nom, Prénom de l'artiste). Titre de l'œuvre, lieu de prise de vue, date de réalisation. Matériau, format, tirage. Ville de conservation : lieu de conservation. Copyright (© détenteur des droits)*

Exemples:

**Goldin, Nan.** *Nan and Brian in bed*, New York, 1983, 68,6 x 96,5 cm. New York : The Whitney Museum of American Art.

**Beuys, Joseph.** *Autoportrait*, 1954. Paris : Musée national d'art moderne – Centre Pompidou.

**Rodin, Auguste.** *Le Baiser*, 1888-89, marbre, 181,5 x 112,3 x 117 cm. Paris : Musée Rodin.

Nota : à adapter en fonction des œuvres et des informations détenues (lieu de prise de vue, tirage et copyright par exemple concernent principalement les photographies etc.)

#### **VARIANTES :**

Au cours de vos recherches documentaires, vous rencontrerez différentes adaptations des normes de rédaction des références bibliographiques. On peut ainsi trouver :

- une présentation du nom d'auteur en minuscules ou en majuscules
- le soulignement du titre de l'ouvrage au lieu de l'écriture en italique
- des variantes dans le référencement des articles de revues
- un autre ordonnancement de la référence. Exemple pour un ouvrage : AUTEUR (année de publication). *Titre*. N° d'édition. Lieu d'édition : nom d'éditeur, tomaisou, pagination.

Vous pouvez par ailleurs jouer sur la police (auteur en gras pour plus de lisibilité etc.)

Nota : la collection, la pagination, la localisation (cote) ou une note sont des données facultatives.

**L'important, pour la clarté et la cohérence de votre travail, est de respecter les mêmes règles de rédaction pour chacun des documents signalés dans votre bibliographie.**